

DICRIM

**Document d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs**

BRON, VIVRE ENSEMBLE



Sommaire

- 4** Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
- 4** L'alerte
- 4** Les moyens d'alerte
- 5** Quels risques à Bron ?
- 5** Les risques météorologiques
- 6** Le risque industriel
- 8** Le transport des matières dangereuses
 - Par voies routières
 - Par canalisations
- 9** Les bons réflexes
- 10** Pour en savoir plus...

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants.

Il est caractérisé par sa faible fréquence et par l'ampleur de sa gravité.

Il peut être :

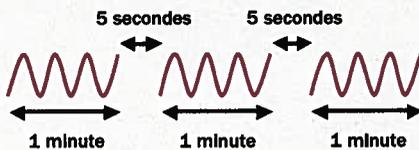
- **naturel**, c'est-à-dire résultant des seules forces de la nature (avalanche, feu de forêt, inondation, cyclone, tempête, séisme, mouvement de terrain...)
- **technologique**, c'est-à-dire consécutif à la manipulation de produits dangereux ou à la mise en place de technologies à risques (risque nucléaire, industriel, biologique...).

L'ALERTE

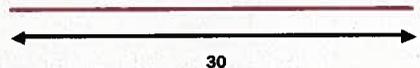
L'alerte est une responsabilité de l'Etat et du Maire.

Elle permet d'avertir la population de l'imminence d'un danger et permet à chacun de prendre les mesures de protection adaptées au risque :

- Signal national d'alerte
- Signal national de fin d'alerte



Signal national d'alerte



Signal national de fin d'alerte

LES MOYENS D'ALERTE



- Alerte par radio, télévision...
- Sirènes (réseau national d'alerte)
- Panneaux à messages variables (sur autoroute, en ville...)
- Site internet de la Ville www.ville-bron.fr

QUELS RISQUES À BRON ?

La Ville de Bron est exposée à trois risques majeurs :

- Les risques météorologiques
- Le risque industriel
- Le transport des matières dangereuses

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



Orages



Vent violent



Neige/verglas



Canicule/grand froid

Météo France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir (**diffusion sur le site www.meteo.fr**).

Quatre niveaux de dangerosité sont définis :

-  **Vert** : pas de vigilance particulière
-  **Jaune** : soyez attentifs
-  **Orange** : soyez vigilants
-  **Rouge** : une vigilance absolue s'impose

Dès le niveau **orange**, il est important de s'informer et d'adopter les bons comportements.

Les bons réflexes :

- Se mettre à l'abri
- Écouter la radio (**101.8 FM**)

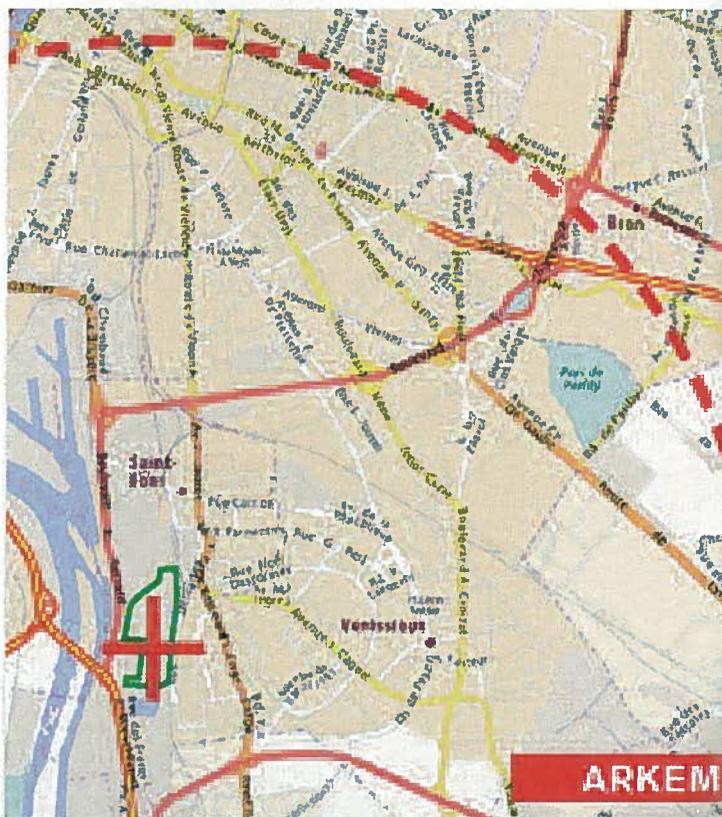
LE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Aucun établissement dit « à risque » n'est implanté sur la commune de Bron. Cependant, la Ville est concernée par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'entreprise Arkema, située à Saint-Fons. Les secteurs soumis à ce risque représentent un tiers de la ville (partie sud).

Conséquences possibles dues à des effets thermiques, mécaniques ou toxiques :

- humaines : personnes physiques directement exposées aux conséquences de l'accident (de la blessure légère au décès en fonction de l'accident)
- économiques : voies de communications endommagées avec des répercussions sur l'économie d'une zone
- environnementales : répercussion sur l'écosystème et/ou impact sanitaire (destruction de la faune/flore, pollution d'une nappe phréatique)



LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Par voies routières

La traversée de la ville par voie routière est interdite aux transporteurs de matières dangereuses, sauf pour les livraisons (arrêté municipal du 2 octobre 1978).

Par mesure de sécurité, des axes de circulation privilégiés sont définis en fonction de l'implantation des stations services.

Deux axes importants sont empruntés par des transporteurs de matières dangereuses :

- le boulevard Laurent-Bonnevay
- l'autoroute A 43

Si vous êtes témoin d'un accident concernant un véhicule transportant des matières dangereuses, contactez immédiatement les secours et informez-les si possible :

- du lieu de l'accident
- du code de danger (= numéro d'identification du danger)
- du code ONU (= numéro d'identification de la matière transportée)

Par voies de canalisations

Un autre mode de transport de matières dangereuses est générateur de risques sur la Ville de Bron : les voies de canalisations (transports de gaz, pétrole...).

LES BONS RÉFLEXES À RETENIR



En cas d'alerte (signal national d'alerte ou message émis par la mairie/radio), suivre les consignes émises :

- rester chez soi ou se mettre à l'abri
- écouter la radio
- fermer portes et fenêtres
- fermer gaz et électricité
- ne pas aller chercher ses enfants, ils seront pris en charge sur leurs lieux d'accueil
- ne pas téléphoner

POUR EN SAVOIR PLUS...

Préfecture du Rhône (CIRACED PC)

Tél. 04 72 61 60 60

www.rhone.pref.gouv.fr

**Ministère de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement Durable**

www.prim.net

Pompiers 18

Police nationale 17

SAMU 15

Urgence EDF 0 810 333 069

Urgence GDF 0 810 602 020

Météo France www.meteofrance.com

Météo départementale 0 892 680 269

Hôtel de Ville de Bron

Place de Weingarten 69671 Bron Cedex

Tél. 04 72 36 13 13 - Fax 04 72 36 14 00

Site Internet : www.ville-bron.fr

Service Prévention, Tranquillité Publique, Sécurité Civile

04 72 36 14 28

Ville de Bron

Place de Weingarten

69671 Bron cedex

04 72 36 13 13

www.ville-bron.fr